

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6eme Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-479253

45287

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	11408	Société :	RAT
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		BENAABIG Redouane	
Date de naissance :		09/07/1974	
Adresse :		Douala CAMEROUN	
Tél. :	Total des frais engagés : 2121.60 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :	15/10/19	Age:	
Nom et prénom du malade :		Douibi Rouda	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :		Affec. ocul.	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Douala Le : 09/10/20

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>BENHADIA L'ADAPTE PHARMACEUTIQUE DU MAROC Casablanca 20 - 1000</i>	<i>15/09/2020</i>	<i>166.60</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
OPTIQUE EL FATH Bd. Moudiboukita Bloc (J) N°83 - CASABLANCA Tél : 06 61 977 982	16/9/20	W407		INR 00 189 152	171.00

Docteur Hanane OUMMAD

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Ex Médecin à l'hôpital des spécialités
de Rabat Souissi

- Chirurgie de Cataracte (phaco)
- Suivi du Glaucome et du Diabète
- Ophtalmologie Pédiatrique
- Adaptation des Lentilles de Contact
- IVT-Laser -Angiographie -OCT-Topographie
- Visite du permis de conduire



الدكتورة حنان أوماد

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى الإختصاصات

بالرباط السويسري

- جراحة الجلاة بالليزر

- مراقبة ضغط العين والسكري

- الحول

- عدسات لاصقة

- فحص وتصوير شبكة العين - الليزر

- فحص رخصة السياقة

Mohammedia le 15. septembre . 2020 المحمدية

Mme DOUIBI Houda



6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml

A.M.M. N° 103DMP/21/NCV

Laboratoires Sothera

PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO

406865

~~FLUCON~~

1 goutte x 3 / j pendant 15j puis
1 goutte x 2 / j pendant 15j.

ZENHADIA Fadwa
Pharmacie du Metro
8, Av. Wahda Al Ifriquia

XILOIAL ZERO

1 goutte 4 fois par jours, dans les deux yeux, pendant 3 Mois



Dr. Hanane Oummadi
Médecin des malades de l'œil
Ophtalmologue
Chirurgien des malades de l'œil
Spécialiste de la chirurgie de l'œil
et de la maladie de l'œil

شارع محمد السادس ، حي المسيرة 29 FB الشقة 9 ، الطابق الأول ، المحمدية
Bd Mohamed VI . Lot Massira . FB 29 . App 9,1er étage Mohammedia

05.23.30.70.60

cabinetdroummad@gmail.com

OPTIQUE EL FATH

Bd. Moudibokeita, Bloc (j) N° 83
Casa - GSM : 0661 97 79 82
Patente : 36616616



نظارات الفتاح

شارع موديبوكيتا بلوك "ج" رقم 83
الدار البيضاء - المغرب : 06 61 97 79 82
البيانات : 36616616
IF : 40178251
RC : 377480
ICE:0008056000085

FACTURE

N° 0022187

Casablanca, le : 16. 09. 2020

M: Ma DOUIBI Houda

N° de Nomenclature : N 457

Docteur : HANANE OUMARAD

Monture:	Holuchi	750	د
Verres:	anfractueux 1.50		
VL:			
OD:	(95 - 0.25) cl	480	د
OG:	(105 - 0.20) cl	480	د
VP:			
OD:			
OG:			
Total :		1710	د

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de: un mille sept cent douze

I N D 00189152
OPTIQUE EL FATH
Bd. Moudiboukita Bloc (j)
N°83 - CASABLANCA
Tél : 06 61 97 79 82

Docteur Hanaqe OUMMAD

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Ex Médecin à l'hôpital des spécialités
de Rabat Souissi

- Chirurgie de Cataracte (phaco)
- Suivi du Glaucome et du Diabète
- Ophtalmologie Pédiatrique
- Adaptation des Lentilles de Contact
- IVT - Laser -Angiographie - OCT -Topographie
- Visite du permis de conduire



الدكتورة حنان أو ماد

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى الإختصاصات
بالرباط السويسى

- جراحة الجلاة بالليزر

- مراقبة ضغط العين والسكري

- الحول

- عدسات لاصقة

- فحص وتصوير شبكة العين - الليزر

- فحص رخصة السيارة

Mohammed le 15. septembre 2020
المحمدية

Mme DOUIBI Houda

Monture + verres correcteurs

Antireflets

OD = (- 0.25 à 95°)

OG = (- 0.50 à 105°)

OPTIQUE EL FATH
Bd. Mohamed ouzai Bloc (1)
N°83 - CASABLANCA
TEL : 06 61 977 982

Docteur Hanaqe OUMMAD
Ex-Médecin -
Medecin agrégé en
du P.C.P.
Tel : 05.23.30.70.60